

Zeitschrift: Jahrbuch für Solothurnische Geschichte
Herausgeber: Historischer Verein des Kantons Solothurn
Band: 31 (1958)

Artikel: Miscellen : Ein Bericht über die Münze zu Solothurn aus dem Jahre 1788
Autor: Jäggi, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-324088>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

knappe Eintragung: Es bleibt bei dem gestrengen Urteil von gestern. Also hat wohl jemand um Gnade für den Verurteilten gebeten.

Deus misericors animae eius propitius esse dignetur,¹ fügt der Schreiber dieser Eintragung bei.

Wer um Gnade gebeten hat, lässt die Eintragung vom 30. März erraten. Da steht nämlich, dass die Frau des Verurteilten mit einigen Kindern, von denen einige krank waren, während der langen Gefangenschaft des Vaters im Spital verpflegt worden war. Noch duldete man sie einige Tage, dann wurden sie jedoch weiter gewiesen.

L. Jäggi

Ein Bericht über die Münze zu Solothurn aus dem Jahre 1788

Während man über die Münzprägungen der Stadt Solothurn durch die reich bebilderte Darstellung von Julius Simmen: «Die Münzen von Solothurn» genaue Aufschlüsse erhält, ist Zusammenfassendes über die solothurnischen Münzstätten noch nicht geschrieben worden. Durch alt Ständerat Dr. H. Dietschi wurde im Jahrbuch für solothurnische Geschichte, Band 15, nachgewiesen, dass die älteste, nachweisbare Münze sich an der Stelle des heutigen Stadttheaters befand, später aber an die Goldgasse verlegt wurde, wo sie neben der Goldgassmühle im Gebäude der ehemaligen Buchdruckerei Zepfel vermutlich bis zum Jahre 1642 im Betriebe stand. Mit diesem Jahre wurde die solothurnische Münztätigkeit eingestellt und erst 1760 erneut aufgenommen. In der Zwischenzeit, vermutlich kurz vor 1760 war die Münze in einem Untergeschoss des Rathauses untergebracht worden.

Zum Inventar einer Münzstätte gehörte ein Schmelzofen zum Einschmelzen des Münzmetalls, ein Walzwerk zum Auswalzen der Metallplatten, aus welchen die Münzplättchen gestanzt wurden, und endlich ein Prägwerk. Ein Bild von einer mittelalterlichen Münzstätte mit der gesamten Einrichtung ist in Diebold Schillings Spiezer Chronik enthalten. Während die Prägung zu jener Zeit noch von Hand erfolgte, benutzte man später ein Walzwerk, das in der Goldgasse seinen Antrieb vom Stadtbach erhielt. Über die Einrichtung der Münzstätte im Rathause gibt ein Bericht des Berner Münzmeisters Glardon Aufschluss. Am 9. September 1787 war die Berner Münze beim Rathause abgebrannt. Der bernische Rat befahl nun einer Kommission, der sogenannten Münzkammer, anderweitig Umschau zu halten, wie man mit Vorteil ein neues Münzwerk einrichten könnte. In der Zwischen-

¹ Gott möge seiner Seele gnädig gesinnt sein.

zeit liess man auch in Solothurn Münzen prägen. Gleichzeitig wurde der Münzmeister Albert Gardon von Vallorbe nach Solothurn geschickt zum Studium der dortigen Einrichtungen. Seinem Bericht, den er am 27. Dezember 1788 erstattete, verdankt man die genaue Kenntnis der Einrichtungen in unserer Münzstätte. Er ist im Münzkammermanual Nr. 5, Seite 228–232 des bernischen Staatsarchives enthalten und lautet wie folgt:

Relation de la visite faite à l'hôtel des monnays de Soleure par Maître Gardon de Vallorbe et ce par ordres des Illustres, Hauts et Puissants Seigneurs de la direction des monnaies de cette République.

J'ai trouvé la fonderie très bien rangée dans toutes ses parties, mais cependant l'emplacement est un peu étroit. Elle est de 32 pieds de long sur 13 pieds de large. Il s'y trouve trois fourneaux à fondre, un propre à plaier les plus grands creuseurs, ayant un soupirail dessous provenant des caves pour pouvoir luy donner plus ou moins de l'air, suivant que le feu l'exige; il est fermé d'une petite porte de fer. Le dit fourneau est construit en briques. Le second est construit de la même façon et propre à y placer des creuseurs de moyenne grandeur. Le troisième est un petit fourneau ordinaire propre à y placer de petits creuseurs.

Ensuite est le fourneau à blanchir fait aussi en briques très bien rangées, propre à y placer les chaudrons pour le blanchissage et ceux propres à sécher les pièces après avoir été blanchies et lavées.

Ensuite sont placés les fourneaux à coupelle, propres à faire les essais sur l'or et l'argent, très bien rangés et placés dans le bout le plus sombre de la fonderie ce qui est bien affin de connaître avec plus de facilité les degrés de chaleur nécessaires.

Tous les dites fourneaux sont placés sous la même cheminée dont le manteau occupe toute la longueur de la fonderie. Dans la fonderie est placé une fontaine, ce qui est d'une très grande commodité et utilité.

Les métaux propres à fabriquer les différentes monnaies étant fondues ne sont point jetés dans le sable mais dans des lingotières de fer fabriquées avec de vieux canons de mousquettes et de fusils, suivant les grosseurs nécessaires, lesquelles sont placées dans une caisse de fer quarrée, assujetties dans des tenailles propres à cette usage. S'il s'y repand quelque chose en versant il tombe dans la caisse dont rien ne se peut perdre. Les lingots se fondent ronds. On les transporte dans la forge pour les tirer au marteau, jusqu'à ce qu'ils soyent à l'échantillon pour être ensuite tirés en lames propres à l'ouvrage qu'elles sont destinées.

Les lingots en argent sont tirés à chaud. Ceux destinés pour la petite monnaie ne peuvent l'être à cause de l'alliage. Il se trouve dans la forge un fourneau propre à les réunir avec du charbon.

Une lingotière quarrée telle qu'est construite la nouvelle qui sert dans la fonderie de la monnaie de Berne est préférable et abrège beaucoup l'ouvrage de même qu'un martinet bien rangé suivant qu'il est décidé de la construire dans la nouvelle monnaie. La forge à Soleure se trouve fort éloignée de la fonderie, ce qui est une très grande incommodité.

Les lames étant tirées à la forge sont transportées à l'endroit où sont placés les laminoirs qui se trouvent aussi éloignés et dans un emplacement fort sombre et très petit.

Pendant les rouages très bien faits et d'une très bonne construction de beaucoup préférable à celle qui est présentement établie dans cette capitale.

La roue prend l'eau par dessus et en use une très petite quantité. Le rouet qui tient à l'arbre de la roue est faite de façon de celui-ci, mais les pignons soit lanternes qui'y engrainent et qui portent les arbres qui font tourner les laminoirs, sont plus grands et construits d'une toute autre manière ce qui décharge de beaucoup l'effort de la roue.

On y peut de même placer trois châteaux portant chacun sa paire de laminoirs – la différence est que le château du milieu soit être fait et placé différemment. Les lames s'engrainent entre les laminoirs par dessus et ressortent par dessous et cela à cause de la hauteur des lanternes qui ne permettent pas d'engrainer les lames par côté ni de les recevoir de l'autre côté ce qui est tout aussi commode; dans le château sont placés de petits laminoirs d'acier forgé et troué en ayant plusieurs paires de la même qualité desquels on ne fait usage que pour passer en premier les lames jusqu'à un certain point ensuite elles sont repassées sous des laminoirs d'acier fondu, montés dans les autres châteaux jusqu'à ce qu'elles soient à leur juste épaisseur.

On a à Soleure une paire de laminoirs d'acier fondu très superbes et bons, dont ils font usage depuis plusieurs années ayant été fondu par le fondeur de la monnaie même en ayant d'autres de différents maîtres qui n'approchent en rien à la beauté et bonté de cela étant d'ailleurs de la même forme et grandeur.

La manière de tirer les lames en premier dans les petites laminoirs est très avantageuse, en ce que l'or peut beaucoup mieux et avec plus de facilité forger et tramper une petite pièce qu'une grande et par le moyen les laminoirs d'acier fondu ne sont point sujet à être tourmentés et se conservent infiniment mieux par là on parvient à avoir des lames justes et à désir.

Le four à remettre les lames est construit de la même manière que celui de la monnaie de Berne. Les coupoirs ne sont ni mieux faits ni mieux

rangés que ceux que l'on a à la monnaie de cette capitale étant de la même construction.

Les presses et balanciers ne sont point d'une meilleure construction à la réserve cependant qu'on tient que la presse est montée dans un bloc de bois—elles sont montées dans un gros quarré de pierre dure ce qui rend le coup plus sec; la pièce s'imprime infiniment mieux et, une fois montées elles le sont pour toujours. Il s'y trouve une machine à cordonner une très belle construction qui va fort bien et très facile à faire mouvoir, beaucoup plus que celle qui se trouve dans la monnaie de Berne.

Il n'a pu prendre la mesure des rouages des laminoirs ni les faire tourner à cause que la roue se trouve toute entourée de glace.

Le seigneur directeur¹ m'ayant dit, qu'il se ferait toujours un vrai plaisir d'en donner un dessin ou modèle en bois au seigneur de la direction de la monnaie de Berne, s'il le desirait de même que de toute autre pièce qu'il souhaiterait d'avoir.

Le seigneur est très entendu dans toutes les parties de la fabrication des monnayses; il y a un vrai plaisir de s'en entretenir avec lui. Il regne dans cette monnaie un très grand ordre.

Le dit maitre Glardon prend la respectueuse liberté d'offrir ses très humbles services pour l'arrangement de la nouvelle monnaie, si les illustres, hauts et puissants seigneurs de la chambre le jugent à propos et l'en trouvent capable.

L. Jäggi

Das Steinkreuz im Churzäggerli bei Bärschwil

Das Churzäggerli, ein kleiner Bauernhof, liegt etwa zwanzig Minuten vom Dorf Bärschwil entfernt. Er schmiegt sich an den Wald, der sich zum Wasserberg hinaufzieht. Dicht beim Haus steigen die Matten steil zur Rütli hinauf. Am schmalen Weg, der die Verbindung mit dem Dorf herstellt, erhebt sich ein Steinkreuz, das die Jahreszahl 1759 und die Inschrift «Jesus Maria Joseph» trägt. In den oberen Teil des Kreuzes hat der Steinhauer ein «H» eingemeißelt; auf den Querstrich dieses Buchstabens hat er ein kleines Kreuzzeichen gestellt. Unter diesem H lesen wir noch die bekannte Abkürzung: INRI.

Wer dieses ehrwürdige Feldkreuz auch auf der Hinterseite näher untersucht, entdeckt sechs Buchstaben, die aber zum Teil fast unleserlich sind. Das Wetter hat diese Inschrift beinahe getilgt, als ob ein schreckliches Ereignis aus der Erinnerung des Volkes ausgelöscht

¹ Münzdirektor in Solothurn war damals Franz Xaver Josef Anton Zeltner.